



Numéro 86
1^{er} mars 2017



REGLEMENTATION AZOTE

COLZA

Charançons de la tige
Régulateur

BLE

Désherbage

**Reliquats azote sortie
hiver**

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine ainsi que les observations du BSV n° 2 du 28/02/2017. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine – Interventions de printemps. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Sébastien PIAUD
01 64 79 30 92 / 06 07 18 17 66
Manon LEFEVRE
01 64 79 31 27 / 07 79 99 53 40

**Pôle Agronomie
et Environnement**

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 65
Fax : 01 64 37 17 08
www.ile-de-france.chambagri.fr

Avec le soutien financier de :



OPE.COS.ENR15 28/09/16

REGLEMENTATION AZOTE

Possibilité d'exclure 2016 des références et nouveaux coefficients de besoin en azote validés

Outre l'arrêté régional définissant les besoins unitaires en azote des variétés de blé, avec la validation des coefficients b et bq, signé il y a 15 jours, l'administration régionale vient de confirmer la possibilité d'exclure l'année 2016 des références de calcul de l'objectif de rendement.

➤ **Voir Info.plaine n° 85.**

COLZA

(reprise de végétation - C2)

Charançons de la tige du colza

Cette semaine il n'y a pas eu de capture de charançons en raison de la météo. Celle-ci n'est pas propice aux vols des charançons, à surveiller quand les conditions météorologiques seront plus favorables.

➤ Le **stade sensible** des colzas va de la reprise de végétation jusqu'au stade boutons séparés.

Régulateur

L'application d'un régulateur est rarement justifié au vu des parcelles hétérogènes et du stade des colzas. L'application d'un régulateur pourrait être justifié si la disponibilité en azote est supérieure aux besoins (apport de matière organique régulier) et/ou si vous avez plus de 75 pieds /m².

Ci-dessous la grille de décision :

Sensibilité de la variété à la verse	Nombre de pieds	Intérêt d'un régulateur
Variétés très peu sensibles ES MAMBO, SEVERINO, STEPHANO, TREZZOR...		Sans intérêt et peut même avoir un effet négatif sur le rendement.
Variétés peu sensibles DK EXCEPTION, DK EXENTIEL, DK EXPLORATION, DK EXSTORM, MANZZANA...	< 15 pieds/m linéaire ou 75 pieds/m ²	Sans intérêt et peut même avoir un effet négatif sur le rendement.
	> 15 pieds/m linéaire ou 75 pieds/m ²	Sans intérêt ou aléatoire en cas d'excès d'azote.
Variétés sensibles DK EXCLUSIV, DK EXTROVERT...	< 15 pieds/m linéaire ou 75 pieds/m ²	Sans intérêt.
	> 15 pieds/m linéaire ou 75 pieds/m ²	Le gain par limitation de la verse est réel.

Conséquences possibles d'une application d'un régulateur au printemps :

- pénalisation sur le rendement en cas de mois de mars-avril froids ou de stress hydrique ;
- retard de floraison augmentant d'autant la période de sensibilité aux mélégièthes ;
- R=risque de favoriser le sclérotinia (pétales plus proches de l'inoculum).

➤ Produits utilisables :

moins agressifs



plus agressifs

MAGNELLO 0,6 à 0,8 l/ha
 BALMORA 0,8 à 1 l/ha + mouillant type SURF 2000
 SUNORG PRO 0,5 à 0,6 l/ha
 TOPREX 0,2 à 0,4 l/ha (pas après le stade D1)
 CARYX 0,7 l/ha (pas après le stade D1)

Rappel des conditions d'utilisation des régulateurs : intervenir sur des colzas dont la reprise est engagée. Le jour de l'application, veillez à ce que la température soit comprise entre -1° C et 20° C, avec une moyenne > 10° C pendant 3 jours après l'intervention, et que l'hygrométrie soit > 60 %.

BLE

(stade 3 feuilles à tallage)

➤ **Désherbage**

Il n'y a pas de créneau pour désherber cette semaine au vu des rafales de vent, attendez des conditions d'applications plus favorables.

➤ Voir les Info.plaine n° 83.

RELIQUATS AZOTES SORTIE HIVER

➤ **Synthèse départementale 2017**

La synthèse des Reliquats azotés Sortie d'Hiver, réalisée avec les partenaires de la Chambre d'agriculture (Valfrance, Acolyance, Vivescia, 110 Bourgogne, Soufflet Agriculture, Terres Bocage Gâtinais, Coopérative de Puiseaux, Coopérative de Beton-Bazoches, le laboratoire de la Chambre d'agriculture du Loiret, l'ITB et le laboratoire AUREA) dans le cadre du Conseil Environnemental 77, sur plus de 4 500 parcelles vous sera envoyée courant de semaine prochaine et sera disponible sur le site Internet de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne d'ici la fin de la semaine.

Cette synthèse sert de référence en cas de manque de données sur votre exploitation, de difficulté dans la réalisation des RSH ou de résultats aberrants.



Synthèse des reliquats d'azote 2017

Répartition des reliquats azotés efficaces en sortie d'hiver



Ce document présente la synthèse des reliquats azotés en sortie d'hiver réalisés en Seine-et-Marne pour la campagne 2017. Ce travail, obtenu sur 4 500 parcelles réparties sur l'ensemble du département et couvrant toutes les situations pédo-climatiques, est issu d'échanges avec les partenaires de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne dans le cadre du Conseil Environnemental 77. Pour le calcul de la dose d'azote prévisionnelle sur vos parcelles, vous pouvez vous appuyer sur ces valeurs en complément des mesures réalisées dans votre exploitation. La prise en compte d'un reliquat d'azote représentatif de vos caractéristiques agronomiques (sol, précédent, variété...) reste la base du conseil. Toutes les références nécessaires au calcul de ce conseil sont précisées dans le référentiel régional disponible sur le site Internet de la Chambre d'agriculture. Elles sont également accessibles au travers de la plaquette « Fertilisation azotée - réaliser son plan prévisionnel 2017 » envoyée en début d'année.



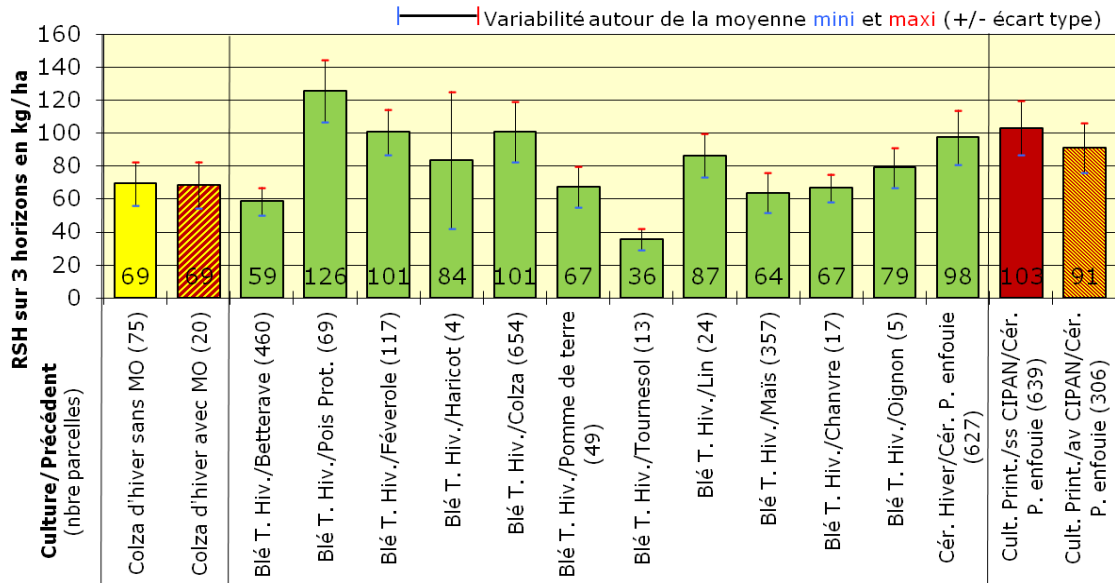
Document édité par la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne dans le cadre du Conseil Environnemental 77

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :
 La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne
 au Mée-sur-Seine : 01 64 79 30 75
 www Ile-de-France.chambagri.fr
 votre prescripteur habituel

Les résultats

Type de sol : **Indifférent**

(3436 parcelles sans apport de matières organiques sauf 20 sur colza)



Colza : le niveau des reliquats est en hausse d'environ 30 kg/ha par rapport aux années précédentes. La pesée reste préférable pour établir le conseil de fertilisation au plus juste.

Blé : avec une moyenne de 86 kg/ha sur 3 horizons, tous précédents confondus, le niveau des reliquats est en hausse de 37 kg/ha par rapport à 2016. La variabilité entre parcelles reste importante avec des écarts de plus de 90 kg selon les précédents.

Les situations les plus élevées se trouvent après pois et féverole mais également après colza et céréales.

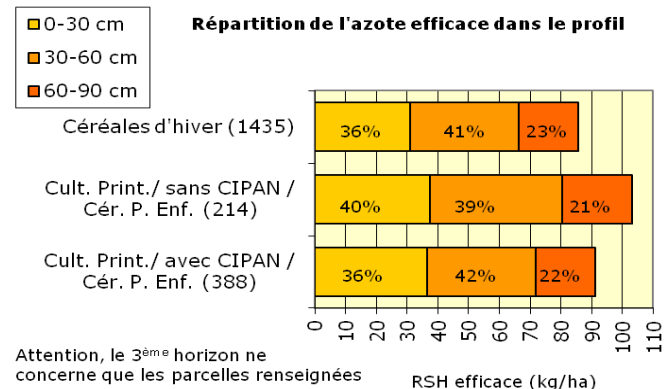
Cultures de printemps : là encore, on note une hausse des reliquats de l'ordre de 30 kg/ha. On peut noter un écart entre les situations avec ou sans couvert en interculture d'environ 10 kg/ha.

Répartition dans le profil

Sur céréales, on note que l'azote se trouve principalement en surface avec près de 75 % dans les 2 premiers horizons.

Sur cultures de printemps, la répartition est identique entre les situations avec et sans couvert à l'automne.

Dans tous les cas, le 3^{ème} horizon représente 22 % de l'azote total soit 24-26 kg/ha.



VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE VOUS ACCOMPAGNE

La Chambre d'agriculture vous propose de piloter vos apports d'azote avec un [drone](#) ou la [pince N-Tester®](#) :

Mes **dron'im**ages




Tarifs et renseignements auprès de vos conseillers Grandes Cultures (01 64 28 90 23)

COMPOSITION DES PRODUITS CITES

Produits commerciaux	Matières actives et concentrations
BALMORA	Tébuconazole 250 g/l
CARYX	Metconazole 30 g/l + mépiquat-chlorure 210 g/l
MAGNELLO	Tébuconazole 250 g/l + difénoconazole 100 g/l
SUNORG PRO	Metconazole 90 g/l
TOPREX	Paclobutrazol 125 g/l + difénoconazole 250 g/l



Retrouvez les bulletins info.pl  Seine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

